

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11**Présents : 10****Pouvoirs : 0****Votants : 10****Pour : 10****Contre : 0****Abstention : 0****Séance du 26 Mars 2025****Convocation du 19 Mars 2025****Délibération réf : DCM 2025-15****Présents :**

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Ginette GARNIER, Marine HAGRON,
Tony LABASSE, Jessica MASSIOT,
David CHAMARD, Steve MORIN, François RIGAUX, Lucile RICHARD

Absents excusés :

Absents non excusés :
Quentin MISBERT,

Pouvoirs :

donne pouvoir à

Secrétaire de séance :

David CHAMARD

Président de séance :

Steve GABET

Objet : Vente de biens mobiliers

Monsieur le Maire précise que depuis que nous faisons appel à un prestataire extérieur « API RESTAURATION » certains appareils n'ont plus d'utilité au sein de notre établissement de restauration scolaire.

À ce titre, Monsieur Le Maire fait part au conseil Municipal que Monsieur le Maire de VALLANS, Cédric BOUCHET, l'a contacté pour l'achat d'un plan de travail réfrigéré et une cellule de refroidissement que nous possédons dans notre restaurant scolaire.

La cuisinière de la restauration scolaire de VALLANS étant notre ancienne employée sur Marsais, connaît parfaitement ce matériel pour l'avoir utilisé durant 6 ans à nos côtés.

Monsieur le Maire de VALLANS en propose pour 1 200€ TTC, il lui sera adressé un titre de recette.

Après en avoir délibéré et à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- **D'accepter** la vente du matériel de restauration par Monsieur le Maire, Steve Gabet, pour la somme de 1 200.00€ TTC.
- **D'autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

AR Prefecture

017-211702212-20250326-DCM2025_15-DE

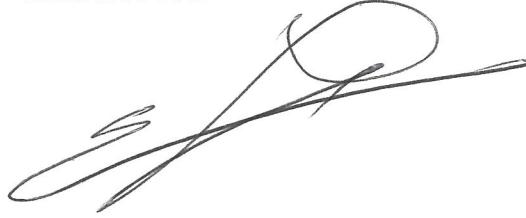
Reçu le 31/03/2025

Publié le 01/04/2025

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Le secrétaire de séance,
David CHAMARD



A Marsais, le 26 Mars 2025

Le Maire,
Steve GABET

